

" REPÈRES " POUR LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Circulaire n°99-175 du 2-11-1999
NOR : SCOE9902434C
RLR : 505-7 et 552-4

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs, Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie-DSDEN, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement.

Aider l'élève dans la construction de sa personnalité, en lui donnant les moyens de délibérer, de juger, de choisir, en le rendant responsable de sa santé et en le préparant à l'exercice de sa citoyenneté, telle est l'une des missions éducatives de l'École.

C'est dans cet esprit que j'ai créé, en juillet 1998, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Le rapprochement des deux notions de " santé " et de " citoyenneté " n'allait pas de soi et ce sont les équipes éducatives, au plus près du terrain, qui ont peu à peu construit ce dispositif en lui donnant sens grâce à leurs actions de prévention. Parmi celles-ci, la prévention de la violence et des conduites à risques constitue une priorité.

C'est pourquoi j'ai décidé, avec le concours de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies (MILDT), de mettre à la disposition des établissements scolaires un guide qui les aide dans la prise en compte de problèmes difficiles. Un groupe de travail, constitué de personnels de terrain et d'experts confrontés quotidiennement à ces questions, a collaboré à sa rédaction.

" Repères " est bâti autour de constats simples et de recommandations fortes. Il instaure l'établissement scolaire comme lieu privilégié de la prévention ; il préconise une approche centrée sur l'élève ; il invite à imaginer des démarches de prévention qui concernent tous les comportements face aux substances dangereuses, quel que soit leur statut juridique ; il aide à s'interroger sur les comportements, afin d'empêcher le passage d'une première consommation à une conduite de dépendance.

J'engage les responsables académiques et tous les acteurs de la communauté éducative, en relation avec leurs partenaires, à travailler en équipe, à mutualiser leurs compétences dans le traitement des divers cas qu'ils rencontrent. Je les invite, à partir de " Repères ", à mettre en place des animations, des débats et des formations, à s'approprier les connaissances requises et les moyens humains et juridiques pour prévenir les conduites à risques.

Je sais ce que la protection des élèves contre eux-mêmes exige d'attention et de disponibilité, mais je connais aussi l'engagement qui est le vôtre.



La ministre déléguée
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL